

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 juin 2021

RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 4239)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 445

présenté par

M. Reda, Mme Corneloup, M. Therry, M. Emmanuel Maquet, M. Jean-Claude Bouchet, Mme Audibert, M. Benassaya, M. Ramadier, M. Pierre-Henri Dumont, M. Dive, Mme Bouchet Bellecourt, Mme Kuster, M. Door, Mme Anthoine, Mme Bazin-Malgras, M. Cattin, Mme Meunier, M. Viry, M. Minot, Mme Boëlle, M. Hemedinger, M. Pauget, Mme Louwagie et M. Parigi

ARTICLE 22

À l'alinéa 16, après le mot :

« financiers »

insérer les mots :

« et attestés par un commissaire aux comptes ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Afin de s'assurer de la provenance des fonds et d'assurer une plus grande sécurité, il semble nécessaire d'obliger ces structures à faire certifier leurs comptes.